

## UNION DES PROPOSITIONS.

§ 205. Les propositions, comme les mots, sont unies par coordination ou par subordination. Si plusieurs propositions sont placées à côté l'une de l'autre, de manière que chacune d'elles offre un sens complet, comme celles-ci : *l'arbre tient bon, | le roseau plie; | le vent redouble ses efforts*, on les appelle coordonnées.

Mais si elles sont tellement enchaînées que l'une, sans le secours de l'autre, n'exprime pas une pensée complète, comme celles-ci : *et fait si bien, | qu'il déracine le chêne*, il y a rapport de subordination; des deux propositions, l'une est principale (et fait si bien), l'autre est subordonnée (qu'il déracine le chêne).

Une proposition subordonnée peut en avoir qui lui soient subordonnées à elle-même : *et fait si bien, | qu'il déracine celui | de qui la tête au ciel était voisine, | et dont les pieds touchaient à l'empire des morts*. Le pronom *celui*, représentant le chêne, est déterminé par deux propositions, qui sont subordonnées à *il déracine*.

Les conjonctions, l'adjectif conjonctif *qui, lequel*, et les modes des verbes sont destinés à marquer l'union et le rapport des propositions entre elles.

## EMPLOI DES CONJONCTIONS.

§ 206. Les principales conjonctions ont été indiquées § 100. Elles peuvent, quant aux rapports qu'elles expriment, se réduire à neuf : ET, OU, NI, MAIS, OR, DONC, CAR, SI, QUE. Les sept premières unissent ensemble des propositions coordonnées; les deux dernières joignent les propositions subordonnées à la principale.

## PROPOSITIONS COORDONNÉES.

ET, et, que, .ac, atque<sup>1</sup>.

Cette conjonction unit souvent deux ou plusieurs propositions en une seule, en réunissant les sujets, et alors il faut observer les règles suivantes relativement au verbe et à l'attribut.

1. Nous avons déjà remarqué, § 100, que l'on ne doit pas mettre *ac* devant une voyelle.

## § 207. Accord du verbe avec plusieurs sujets.

RÈGLE GÉNÉRALE. Quand un même verbe se rapporte à plusieurs sujets, il se met au pluriel en latin comme en français.

RÈGLES PARTICULIÈRES. I. Si les sujets sont de personnes différentes, le verbe s'accorde avec la première; s'il n'y a pas de première personne dans la phrase, il s'accorde avec la seconde : *Pater et ego fratresque mei pro vobis arma tulimus*, T. Liv. (mon père, moi et mes frères nous avons porté les armes pour vous). — *Si tu et Tullia valetis, ego et Cicero valemus*, Cic. (si vous et Tullia vous êtes en bonne santé, moi et Cicéron nous nous portons bien). On voit que la conformité est parfaite entre les deux langues; il faut remarquer seulement qu'en français la politesse exige qu'on dise *Vous et moi*, tandis qu'en latin on dit toujours *ego et tu*.

II. Si tous les sujets sont de la troisième personne, le verbe se met à la troisième personne du pluriel : *Beneficium et gratia homines inter se conjungunt* (le bienfait et la reconnaissance unissent les hommes entre eux).

Dans les énumérations, la conjonction est souvent sous-entendue : *Vita, mors, divitiæ, paupertas, omnes homines vehemētissime permovent*, Cic. (la vie, la mort, les richesses, la pauvreté, émeuvent très-fortement tous les hommes).

## § 208. Accord de l'adjectif ou du participe avec plusieurs sujets.

L'attribut se met également au pluriel lorsqu'il est exprimé par un adjectif ou un participe. Voici ce qu'il faut observer à l'égard des genres.

I. Si tous les sujets sont du même genre, l'attribut se met au genre correspondant : *Veneno absumpti sunt Annibal et Philopæmen*, T. Liv. (Annibal et Philopémen périrent par le poison). — *Grammaticæ quondam et musicæ junctæ fuerunt*, Quintil. (la grammaire et la musique furent autrefois réunies)<sup>1</sup>.

II. Si les sujets sont de genres différents et qu'ils désignent

1. Cependant, avec plusieurs noms *féminins* de choses inanimées, on trouve quelquefois l'attribut au neutre.

des personnes, l'attribut se met au masculin, comme le genre le plus noble : *virī, femīnæ, mancipia capti sunt* (les hommes, les femmes, les esclaves furent pris).

Il en est de même lorsque les noms de personnes sont mêlés avec des noms de choses : *Rex regiaque classis unā profecti*, T. Liv. (le roi et la flotte royale partirent ensemble).

III. Si les sujets de genres différents désignent tous des choses inanimées, l'attribut se met au neutre : *Inter se contraria sunt beneficium et injuria*, Sén. (le bienfait et l'injure sont opposés entre eux). — *Secundæ res, honores, imperia, victoriæ fortuita sunt*, Cic. (la prospérité, les honneurs, les commandements, les victoires dépendent du hasard). Les mots *contraria, fortuita*, signifient proprement *des choses opposées, des choses fortuites*. L'idée de *choses* est indiquée par la terminaison neutre (§ 192, note).

IV. Si les sujets sont des noms d'animaux, ils suivent la même règle que les noms de personnes, et le masculin prédomine : *Amici pavones et columbæ*, Plin. (les paons et les colombes sont amis).

Mais si les noms d'animaux sont mêlés avec des noms de choses, l'attribut se met au pluriel neutre. Ainsi, pour rendre en latin : « Le bâtiment, les chevaux, les bœufs, les vaches furent détruits ensemble par l'incendie, » il faudrait dire : *Edificium, equi, boves, vaccæ, unā deleta sunt incendio*; et non pas *deleti*, quoique *equi* et *boves* soient du masculin.

REM. 1. Le verbe peut se mettre au singulier lorsque plusieurs sujets sont considérés comme formant en quelque sorte une même idée : *Religio et fides anteponatur amicitia*, Cic. (que la religion et la bonne foi soient préférées à l'amitié). — *Omnibus in rebus temeritas et ignoratio vitiosa est*, Cic. (en toutes choses, la légèreté et l'ignorance sont vicieuses).

2. Si les sujets sont de genres différents, l'attribut pourra s'accorder avec le nom dont il sera le plus rapproché : *Mens et animus et consilium et sententia civitatis posita est in legibus*, Cic. (l'âme, l'esprit, le conseil, la pensée de la république résident dans les lois). Au reste, ces exemples ne doivent être imités qu'avec beaucoup de discernement, et il sera toujours plus sûr de suivre les règles ordinaires, qui demanderaient ici *anteponatur, vitiosæ sunt, posita sunt*.

§ 209. OU, aut, vel, ve (*enclitique*).

1. La conjonction *ou* établit une distinction entre les termes qu'elle unit. Quand la distinction est nécessaire et fondée sur la nature des choses, les Latins expriment *ou* par *aut* répété : *Quædam terræ partes aut frigore rigent, aut uruntur calore*, Cic. (certaines parties de la terre sont *ou* glacées par le froid, *ou* brûlées par la chaleur.)

Quand elle repose sur une simple opinion, ils emploient *vel* : *Alexander oraculi sortem vel elusit, vel implevit*, Q. Curce, (Alexandre *ou* éluda *ou* accomplit la décision de l'oracle).

Les deux propositions distinguées par *aut* expriment ce qui est ; les deux autres, ce qui peut être<sup>1</sup>.

2. Lorsque, avec *aut* répété, plusieurs sujets se rapportent au même verbe, celui-ci s'accorde en nombre avec le dernier : *In hominibus juvandis aut mores spectari, aut fortuna solet*, Cic. (en obligeant les hommes, on a coutume de considérer *ou* leurs mœurs, *ou* leur fortune). La répétition de *aut* annonce que si l'on considère les mœurs, on ne considère pas la fortune, et réciproquement. L'une des deux propositions excluant l'autre, elles ne peuvent être réunies en une seule, et *solent* doit être sous-entendu avec *mores*.

Mais si *aut* n'est employé qu'une fois, les deux propositions ne s'excluant pas, on peut mettre le verbe au pluriel : *Si quid Socrates aut Aristippus contra morem consuetudinemque civilem fecerint locutive sint*, Cic. (si Socrate ou Aristippe ont fait ou dit quelque chose contre les coutumes et les usages de la société).

REM. On trouvera dans les auteurs beaucoup de passages où la différence de *aut* et de *vel* n'est pas aussi tranchée que dans les deux exemples du n° 1 de ce paragraphe.

§ 210. NI, neque, nec.

1. Après *ou* vient *ni*, qui contient deux idées, celle de liaison et celle de négation, et qui, en latin, est composé de deux mots, la particule négative *nē* et l'enclitique *quē*. *Nec* est une abréviation de *neque*, et l'un et l'autre équivalent toujours à *et non*.

*Neque* et *nec* se redoublent très-souvent : *Virtus nec eripi nec subripi potest; neque naufragio neque incendio amittitur*, Cic. (la vertu ne peut être *ni* enlevée de force *ni* dérobée; elle ne périt *ni* par le naufrage *ni* par l'incendie).

1. *Vel* vient de *velis* : il l'éluda, si vous voulez; il l'accomplit, si vous voulez.

2. Quand plusieurs sujets sont joints par *nec* ou *neque*, l'usage le plus ordinaire est que le verbe s'accorde avec le dernier : *Sine imperio nec domus ulla, nec civitas, nec gens, nec hominum universum genus stare, nec rerum natura omnis, nec ipse mundus potest*, Cic. (sans une autorité suprême, *ni* une maison, *ni* une ville, *ni* une nation, *ni* le genre humain, *ni* la nature entière, *ni* le monde lui-même *ne peuvent* subsister). Le français rapporte le verbe à tous les sujets à la fois et le met au pluriel ; le latin le rapporte à un seul et le sous-entend avec chacun des autres.

3. Mais, en latin même, le verbe sera nécessairement au pluriel si les sujets sont de personnes différentes : *Hæc neque ego neque tu fecimus*, Tér. (ni toi ni moi nous n'avons fait ces choses).

§ 211. *MAIS*, at, sed, verum, vero, autem.

Cette conjonction unit deux propositions et annonce que la seconde restreint la première, ou qu'elle y est opposée. L'usage apprendra la valeur propre et la différence des mots latins qui correspondent au français *mais*.

*At*, *sed* et *verum* sont toujours, du moins en prose, à la tête de la proposition : *Brevis a natura nobis vita data est; at memoria bene redditæ vitæ sempiterna*, Cic. (la vie qui nous est donnée par la nature est courte ; *mais* celle que nous lui rendons avec honneur laisse une mémoire immortelle<sup>1</sup>). — *Facias, verum ne post conferas culpam in me*, Tér. (faites, *mais* ne rejetez pas ensuite la faute sur moi).

*Vero* et *autem* se placent toujours après un mot : *Frons, oculi, vultus persæpe mentiuntur, oratio vero sæpissime*, Cic. (le front, les yeux, le visage mentent très-souvent, *mais* la bouche encore plus). — *Gyges a nullo videbatur, ipse autem omnia videbat*, Cic. (Gygès n'était vu de personne, *mais* lui-même, ou, *tandis* que lui-même voyait tout).

REM. 1. Quelquefois *at* signifie *du moins* : *Si non dives, at bonus est* (s'il n'est pas riche, *du moins* il est honnête). Si l'on voulait exprimer en latin, « Il n'est pas riche, *mais* il est honnête, » il faudrait dire, *non dives, sed bonus est*.

2. A ces conjonctions se rattachent toutes celles qui expriment quelque restriction, comme *tamen*, *attamen*, *veruntamen*, *atqui*,

1. Mot à mot : Une vie courte nous a été donnée par la nature ; *mais* la mémoire d'une vie honorablement rendue est éternelle.

*nihilominus, ceterum* (cependant, toutefois, et cependant, néanmoins, du reste) : *Nil spernat auris, nec tamen credat statim*, Phéd. (que l'oreille ne méprise rien, et que *cependant* elle ne croie pas trop vite).

§ 212. *OR*, atqui, autem, vero. *DONC*, ergo, igitur.

1. Les mots *atqui*, *autem*, *vero*, servent encore à exprimer notre conjonction *or*. *Donc* se rend par *ergo* ou *igitur*, et sert à tirer la conséquence d'un raisonnement : *Omne vitium turpe est; vitium autem est invidia; ergo invidia turpis est* (tout vice est honteux ; *or* la jalousie est un vice ; *donc* la jalousie est honteuse). On pourrait dire également, *atqui vitium est invidia*.

*Atqui* est toujours le premier mot de la proposition, *ergo* presque toujours. *Igitur* peut occuper la première ou la seconde place ; Cicéron lui donne ordinairement la seconde.

2. A la conjonction *donc*, se rattachent *itaque*, *ideo*, *idcirco*, *propterea*, *proinde* (ainsi, ainsi donc, aussi, à cause de cela, par conséquent), et *quare*, *quamobrem*, *quapropter*, *quocirca* (c'est pourquoi, c'est pour cela que...), tous mots qui marquent une conclusion : *Nihil laboras, ideo nihil habes*, Phéd. (tu ne fais rien, *aussi* tu n'as rien).

§ 213. *CAR*, nam, enim, namque, etenim.

1. La conjonction *car* et la locution conjonctive *en effet* annoncent la cause ou le motif de ce qui est exprimé dans la phrase précédente. Elles se rendent en latin par *nam*, qui commence la proposition, ou par *enim*, qui se met après un mot : *Colenda est justitia propter sese, nam aliter justitia non esset*, Cic. (la justice doit être pratiquée pour elle-même, *car* autrement elle ne serait pas la justice). — *Jus semper quæsitum est æquabile, neque enim aliter jus esset*, Cic. (on a toujours voulu un droit égal pour tous, *car* autrement ce ne serait pas le droit).

2. *Nam*, *enim*, ont pour synonymes leurs composés *namque*, *etenim*, qui se placent à la tête de la proposition. On peut rapporter à la même classe les mots suivants, qui servent également à expliquer une pensée antécédente : *nempe*, *quippe*, *nimirum*, *scilicet*, *videlicet* (*car*, en effet, sans doute, c'est à savoir, c'est-à-dire). L'usage en apprendra la valeur et l'emploi.

REM. *Car* est souvent omis en français ; ainsi la traduction des deux exemples cités plus haut serait plus élégante si on le supprimait avant *autrement*. Le latin, au contraire, aime à enchaîner les pensées par des conjonctions multipliées.

## PROPOSITIONS SUBORDONNÉES.

§ 214. *SI* conditionnel, si.

La proposition précédée de *si* exprime dans quel cas ou à quelle condition a lieu ou aurait lieu ce qui est énoncé par la proposition principale.

1. Si la personne qui parle admet l'hypothèse ou la condition comme un fait réel, ou simplement possible, le verbe de la proposition conditionnelle se met à l'indicatif en latin comme en français : *Si pace frui volumus, bellum gerendum est*, Cic. (si nous voulons jouir de la paix, il faut faire la guerre). Cicéron n'examine pas s'il est certain qu'on veuille jouir de la paix, mais il le suppose, et c'est pour cela qu'il emploie l'indicatif.

On se sert également de l'indicatif toutes les fois que *si* équivaut à *lorsque* : *Stomachabatur senex, si quid asperius dixeram*, Cic. (le vieillard se fâchait si j'avais dit, lorsque j'avais dit quelque chose d'un peu sévère).

2. Quand la condition a pour objet une chose que l'on veut présenter comme incertaine, le verbe se met au subjonctif : *Augetur memoria, si eam exerceas* (la mémoire se fortifie si vous l'exercez, en supposant que vous l'exerciez<sup>1</sup>).

3. Les verbes des deux propositions se mettent à l'imparfait ou au plus-que-parfait de ce même mode, si la condition est impossible, si elle ne doit pas être accomplie, ou si elle ne l'a pas été : *Si vocem haberes, nulla prior ales foret*, Phéd. (si tu avais de la voix, aucun oiseau ne l'emporterait sur toi). *Contentus nostris si fuisses sedibus, non illam expertus esses contumeliam*, Phéd. (si tu t'étais contenté de nos demeures, tu n'aurais pas essuyé cet affront). En d'autres termes : l'imparfait et le plus-que-parfait de l'indicatif français, précédés de *si*, se traduisent en latin par les temps correspondants du subjonctif.

1. On pourrait dire encore : « La mémoire se fortifie par l'exercice, » et le sens serait le même. Cet exemple prouve que la proposition conditionnelle est subordonnée à sa corrélatrice, puisque, ainsi transformée, elle en devient partie intégrante. Elle répond ici à la question *quomodo* (par quel moyen) ?

4. Quand le verbe de la proposition principale est au futur, celui de la proposition conditionnelle s'y met aussi, quoique en français il soit au présent : *Hunc librum si leges, lætabor*, Ph. (si vous lisez ce livre, je m'en réjouirai).

Souvent on emploie le futur antérieur au lieu du futur simple : *Si id feceris, magnam habebō gratiam; si non feceris, ignoscām*, Cic. (si vous le faites, j'en aurai beaucoup de reconnaissance ; si vous ne le faites pas, je vous pardonnerai).

§ 215. *SI* avec négation. A MOINS QUE... NE.

*Si*, accompagné de *ne... pas*, se rend par *si non*, comme dans l'exemple précédent : *si non feceris*.

*Si... ne*, dans le sens d'*à moins que... ne*, s'exprime par *nisi*, composé de la négative *ne* et de *si* : *Memoria minuitur, nisi eam exerceas*, Cic. (la mémoire s'affaiblit, si vous ne l'exercez, à moins que vous ne l'exerciez). *Exerceas* est au subjonctif, parce que celui qui parle n'est pas sûr que vous deviez l'exercer ou non.

REM. A la conjonction *si* s'en rattachent plusieurs autres, comme *sive* (soit que), *sin* (mais si), *etsi*, *etiāmsi* (quoique, quand même), et toutes celles qui expriment une condition ou une concession. Il en sera parlé plus tard, ainsi que du *si* dubitatif entre deux verbes.

§ 216. *QUE*.

La conjonction *QUE* joue un grand rôle dans la langue française, et elle entre dans une foule de locutions conjonctives, dont les principales sont énumérées § 100. Une de ses fonctions les plus ordinaires est de lier si étroitement deux propositions, que celle qui en est précédée devient ou le complément direct ou le sujet de l'autre : « On rapporte qu'Homère fut aveugle ; » on rapporte — quoi ? — qu'Homère fut aveugle. La seconde proposition est le complément direct de la première. « L'opinion commune est qu'Homère fut aveugle ; » quelle est l'opinion commune ? — qu'Homère fut aveugle. La seconde proposition est le sujet de la première.

§ 217. *QUE* rendu en latin par l'INFINITIF.

Tradunt Homerum cæcum fuisse.

Le latin classique ne possède aucune conjonction qui réponde au français *QUE*, employé en ce sens. Il y supplée par l'infinitif,

au moyen duquel les deux phrases que nous venons de citer se présentent de cette manière :

1. On rapporte | Homère avoir été aveugle; *tradunt* | *Homerum cæcum fuisse*.

2. Homère avoir été aveugle | est l'opinion commune; *vulgaris opinio est* | *Homerum cæcum fuisse*.

Les mots *Homerum cæcum fuisse* forment une proposition dont *Homerum* est le sujet et *cæcum* l'attribut. Elle s'appelle Proposition infinitive, parce que le verbe *fuisse* est à l'infinitif.

RÈGLE GÉNÉRALE. Toute proposition infinitive veut son sujet et son attribut à l'accusatif.

§ 218. *Quels verbes demandent pour complément direct une proposition infinitive?*

Quand les verbes *penser, voir, espérer, savoir, dire, annoncer, promettre, permettre*, et autres de signification analogue<sup>1</sup>, ont pour complément direct en français une proposition précédée de *QUE*, ce complément se traduit en latin par une proposition infinitive : « Nous sentons *que* le feu *est* chaud, *que* la neige *est* blanche, *que* le miel *est* doux; » tournez : nous sentons le feu être chaud, etc. *Sentimus calere ignem, nivem esse albam, dulce mel*, Cic.

« Je ne pense pas *que* la connaissance de l'avenir nous *soit* utile (la connaissance nous être utile), » *Non utilem arbitror esse nobis futurarum rerum scientiam*, Cic.

« Aristote enseigne *que* le poète Orphée *n'a* jamais *existé* (Orphée *n'avoir* jamais *existé*), » *Orpheum poetam docet Aristoteles nunquam fuisse*, Cic.

« Zénon a pensé *que* rien ne *manque* à la vertu (rien ne *manquer*), » *Zeno nihil censuit deesse virtuti*, Cic.

« Auguste ne souffrit pas *qu'on* l'appelât seigneur (lui être appelé), » *Augustus dominum se appellari passus non est*, Suét.

« Je sais *que* je mourrai un jour (moi *devoir mourir*), » *Scio me aliquando morituum esse*.

« Tous les hommes savent *qu'ils* mourront un jour (soi *devoir mourir*), » *Omnes homines sciunt se aliquando morituros esse*.

REM. 1. En tournant par l'infinitif la phrase française, on aura

1. Ces verbes sont compris en latin sous la dénomination de *Verba sentiendi et declarandi*. L'expression française, *verbes déclaratifs*, suffit pour en donner une idée générale.

soin de ne pas en altérer le sens; c'est la seule règle à observer pour savoir à quel temps il faut mettre l'infinitif latin. Les exemples ci-dessus indiqueront suffisamment la marche à suivre<sup>1</sup>.

On remarquera que le présent du subjonctif exprime quelquefois un temps futur : Je ne crois pas qu'il *viene* demain (lui *devoir venir*), » *Non credo illum cras venturum esse*.

2. Lorsque le verbe de la proposition infinitive est *esse*, il peut se sous-entendre; il est sous-entendu avec *dulce mel* dans le premier exemple; il pourrait l'être, dans les autres, avec les participes *morituum* et *morituros*. Il n'en est pas de même de *fuisse*, qui est nécessaire pour marquer le temps.

§ 219. *Proposition infinitive en français.*

Lorsque avec les verbes *croire, dire, espérer, promettre*, et autres semblables, le sujet des deux propositions est le même, le verbe de la seconde se met ordinairement à l'infinitif en français comme en latin; mais le français supprime le sujet de ce verbe, et le latin doit toujours l'exprimer : « Je crois | avoir entendu ces choses (je crois | *moi* avoir entendu), » *Credo* | *me hæc audivisse*. — « Il dit | avoir assisté à l'entretien (il dit | lui avoir assisté), » *Dicit* | *se colloquio interfuisse*.

Il faut remarquer de plus qu'avec les verbes *espérer* et *promettre*, dont l'objet se rapporte toujours à l'avenir, l'infinitif latin se met au futur : « J'espère | venir demain (*moi* *devoir venir*), » *Spero* | *me cras venturum esse*. — « Il a promis | de rendre l'argent (*lui* *devoir rendre*), » *Pollicitus est* | *se pecuniam redditurum*.

Cependant si *espérer* était suivi du parfait de l'infinitif, on emploierait le même temps en latin : « J'espère vous avoir vaincu; » *Spero tibi me causam probasse*<sup>2</sup>. C'est qu'alors *espérer* est synonyme de *croire*, qui serait ici plus régulier.

§ 220. *Avec quels verbes la proposition infinitive est-elle sujet?*

La proposition infinitive sert de sujet, 1° aux verbes impersonnels mentionnés dans les §§ 81 et 82; 2° au verbe *est* avec un adjectif neutre, un adverbe ou un substantif.

Elle est représentée en français par *QUE*, suivi d'un mode personnel : « Il est avantageux à tous les gens de bien *que* la

1. Voyez encore §§ 404, 405. — 2. Mot à mot : Vous avoir fait approuver ma cause.

république soit sauvée (la république être sauvée | est avantageux), » *Omnibus bonis expedit salvam esse rempublicam*, Cic. — « Ce n'est pas assez que les poèmes soient beaux (les poèmes être beaux | n'est pas assez), » *Non satis est pulchra esse poemata*, Hor.

Ou par DE avec l'infinitif : « Il est toujours utile d'être honnête homme, » *Virum bonum esse semper est utile*, Cic. — « C'est une richesse d'avoir peu de désirs. » *Non esse cupidum, pecunia est*, Cic. — « C'est un revenu de n'être pas acheteur, » *Non esse emacem, vectigal est*, Cic.

Ou par l'infinitif placé à la tête de la phrase : « Mais se contenter de son sort est la fortune la plus grande et la mieux assurée, » *Contentum vero suis rebus esse, maximæ sunt certissimæque divitiæ*, Cic.

REM. 1. Dans les quatre derniers exemples, le sujet de la proposition infinitive est sous-entendu ; c'est un terme général, comme *aliquem* ou *hominem* ; *Aliquem esse virum bonum* ; *hominem non esse cupidum*, etc.

2. La proposition infinitive employée comme sujet équivaut à un substantif singulier neutre ; voilà pourquoi, lorsque l'attribut de la phrase entière est un adjectif, cet adjectif est toujours au neutre et au singulier : *virum bonum esse* | utile est.

3. Il va de soi-même que le verbe est aussi au singulier. Cependant, lorsque l'attribut de la phrase entière est un substantif pluriel, comme *divitiæ* dans le dernier exemple, on met le verbe au même nombre, à condition de le placer à côté de ce substantif ou après un mot qui s'y rapporte, comme ici *maximæ*.

§ 221. *Infinitif seul, servant de complément direct.*

*Vincere scis. — Volo scribere.*

1. L'infinitif, en latin comme en français, forme quelquefois à lui seul le complément direct d'une proposition : *Vincere scis*, *Annibal, victoriâ uti nescis*, T. Liv. (tu sais vaincre, Annibal, tu ne sais pas profiter de la victoire).

Cette construction a lieu avec les verbes *volo*, *possum*, *debeo*, *incipio*, *pergo*, *desino*, *audeo*, *soleo*, *maturo*, et autres de signification analogue : « Je veux écrire, » *Volo scribere*. « César avec hâte de partir, » *Cæsar maturat proficisci*.

2. Cet infinitif peut lui-même avoir son complément : « Chacun doit défendre les siens, » *Suos quisque debet tueri*, Cic. —

« Nous ne pouvons regarder le soleil en face, » *Intueri solem adversum nequimus*, Cic.

REM. On remarquera que, dans ces propositions, les deux verbes forment en quelque sorte une seule et même idée, et par conséquent n'ont qu'un seul et même sujet ; il est donc inutile de chercher à l'infinitif un sujet sous-entendu. Mais dans une phrase comme celle-ci, « L'habitude enseigne à supporter le travail, » *Ferre laborem consuetudo docet*, Cic., ce n'est pas l'habitude qui supporte, ce sont les hommes ; l'analyse est donc : *Consuetudo docet* | homines ferre laborem.

§ 222. *Infinitif seul servant de sujet.*

*Turpe est mentiri.*

Lorsqu'on dit en français, « Il est honteux de mentir, » le mot *il* n'est que le sujet apparent ; le véritable sujet est l'infinitif : « Mentir est honteux. » En latin comme en français, l'infinitif seul sert souvent de sujet à une proposition : *Turpe est mentiri*.

Cette construction a lieu principalement avec *est*, accompagné d'un adjectif neutre ou d'un substantif : *Pulchrum est verum dicere*, *pulchrius libenter audire* (il est beau de dire la vérité, plus beau de l'entendre avec plaisir). — *Dulce et decorum est pro patriâ mori*, Hor. (il est doux et glorieux de mourir pour sa patrie). — *Parentes suos non amare impietas est*, Sén. (c'est une impiété de ne pas aimer ses parents).

Le *que* dont l'infinitif français est quelquefois précédé ne se rend pas en latin : « C'est une chose très-malheureuse que de craindre, » *Miserrimum est timere*, Sén. — « C'est une grande consolation que d'être exempt de faute, » *Vacare culpâ magnum est solatium*, Cic.

REM. L'infinitif ainsi employé tient le milieu entre la signification du verbe et celle du substantif. Quelquefois il se rapproche assez de cette dernière pour être déterminé par un adjectif possessif ou démonstratif : *Scire tuum nihil est*, Pers. (ton savoir n'est rien). — *Vivere ipsum turpe est nobis*, Cic. (vivre même est honteux pour nous).

§ 223. *Infinitif français rendu en latin par un mode personnel.*

*Cura ut valeas.*

1. Souvent l'infinitif français servant de complément ou de sujet se traduit en latin par *ut* avec le subjonctif.

COMPLÉMENT. « Ayez soin | de vous bien porter, » tournez :

que vous vous portiez bien ; *Cura | ut valeas*, Cic. — « Le soleil fait tout fleurir (que tout fleurisse), » *Sol efficit | ut omnia flo-reant*, Cic.

SUJET. « Il nous reste à lutter de bons offices entre nous (que nous luttons), » *Reliquum est | ut officiis certemus inter nos*, Cic.

2. Cette construction s'applique aux phrases qui expriment un but, une intention, un désir, un conseil, un ordre : *Phaethon optavit ut in currum patris tolleretur*, Cic. (Phaéthon souhaila de monter sur le char de son père). — *Magnopere te hortor ut hos de philosophiâ libros studiose legas*, (Cic. je vous exhorte vivement à lire avec attention ces livres sur la philosophie).

REM. On emploie le présent du subjonctif après *ut* lorsque le verbe principal est au présent ou au futur ; l'imparfait, lorsqu'il est à l'un des temps du passé : *Te hortor, hortabor ut legas*. — *Optabat, optavit, optaverat ut tolleretur*.

§ 224. QUE exprimé par UT.

Nous venons de voir la proposition, complément ou sujet, exprimée en français par l'infinitif. Elle l'est souvent, dans les mêmes cas, par *que* et un mode personnel, et elle se rend de même en latin par *ut* avec le subjonctif :

COMPLÉMENT. « La nature demande | *que* nous donnions quelque temps au repos et au sommeil, » *Natura poscit | ut quieti et somno aliquantum demus*.

SUJET : « Il arrive très-souvent | *que* l'intérêt lutte avec l'honnêteté, » *Persæpe evenit | ut utilitas cum honestate certet*, Cic.

REM. 1. Les démonstratifs *id, hoc* ou *illud* accompagnent souvent le verbe principal, comme antécédents de la conjonction *ut* : *Illud natura non patitur, ut aliorum spoliis nostras opes augeamus*, Cic. (la nature ne permet pas que nous accroissions nos richesses des dépouilles d'autrui). Le complément *ut..... augeamus* est préparé par *illud* et en est le développement : « La nature ne permet pas — Quoi? — ceci, que nous accroissions, etc. »

2. Le démonstratif se joint également bien à un substantif pour rendre notre locution *c'est un, c'est une* : « C'est un vice commun dans les États libres, *que* l'envie soit la compagne de la gloire, » *Est hoc commune vitium in liberis civitatibus, ut invidia gloriæ comes sit*, C. Nép. Sujet : *Hoc, ut invidia glo-*

*riæ comes sit*; Verbe, *est*; Attribut, *vitium commune in liberis civitatibus*.

§ 225. Verbes qui admettent deux constructions différentes.

Quelquefois un même verbe, suivant le sens dans lequel il est pris, admet deux constructions différentes. Ainsi *persuader*, suivi de l'infinitif, signifie *déterminer à*, et dans ce sens le latin lui donne pour complément *ut* avec le subjonctif : « Vous ne me persuaderez jamais *de trahir* la patrie, » *Nunquam persuadebis mihi, ut patriam prodam*.

Au contraire, *persuader* suivi de *que* signifie *faire croire*, et il veut pour complément en latin une proposition infinitive : « Vous ne me persuaderez jamais *que* ce monde n'a pas été créé par un Dieu très-bon et très-sage, » *Nunquam mihi persuadebis hunc mundum non ab optimo et sapientissimo Deo creatum esse*.

Il en est de même des verbes *dire, avertir, écrire, mander*, et autres semblables. Où le français met l'infinitif, le latin emploie *ut*; où le français emploie *que*, le latin veut l'infinitif : « Je vous avertis *de* fuir le danger, » *Moneo te ut periculum fugias*. — « Je vous avertis *que* le danger presse, » *Te moneo periculum instare*<sup>1</sup>.

REM. 1. Cependant les verbes *jubeo* et *veto*, quoique on les traduise en français par *ordonner de, défendre de*, veulent pour complément une proposition infinitive : *Jubet nos Pythius Apollo noscere nosmet ipsos*, Cic. (Apollon Pythien nous ordonne *de* nous connaître nous-mêmes). — *Legatos Cæsar discedere vetuerat*, Cés. (César avait défendu aux lieutenants de s'éloigner)<sup>2</sup>.

2. Avec le passif on dirait : *Legati vetantur discedere* (il est défendu aux lieutenants de s'éloigner). *Consules jubentur exercitum scribere*, T. L. (il est ordonné aux consuls = les consuls reçoivent ordre *de* lever une armée).

3. Après *ordonner* et *définde*, l'infinitif français est toujours à l'actif. On dit : « Le général ordonna (ou défendit) *de* fortifier le camp. » En latin, pour que l'infinitif ait un sujet, il faut tourner par le passif, Le camp être fortifié : *Imperator jussit (vetuit) castra muniri*.

1. La différence vient de ce que ces verbes sont *volitifs* avec *DE*, et simplement *déclaratifs* avec *QUE*.

2. On trouve quelques exemples de *jubere ut* et de *vetare ne* avec le subjonctif. Ce sont des exceptions qui doivent être remarquées plutôt qu'imitées.